

Agriculture de conservation dans les écosystèmes forestiers



Les agricultures en forêt dense

Formes de « l'entreprise » agricole

- Familiale, Villageoise/Communautaire,
- Local, National ou international,
- Entreprise agricole : PME, Coopérative, Industrie,
- Investisseur nationaux ruraux, urbains, internationaux individuels ou entreprises

Catégories de culture

- Vivrière: racines et tubercules, légumes, fruits, céréales
- Non alimentaire /rente / Artisanat ou Industrie, café, cacao, énergie, fibres, matériaux

Finalité agricole

- Auto-suffisance, familiale, nationale
- Commerciale : revenus du ménage, revenus à l'export



Des pratiques mixtes

- Familial/salarié,
- Auto-consommation / rente
- Des paysages multi-fonctionnels

Présence sur les marchés mondiaux

Exporte de produits de rente (cacao, café, banane...)

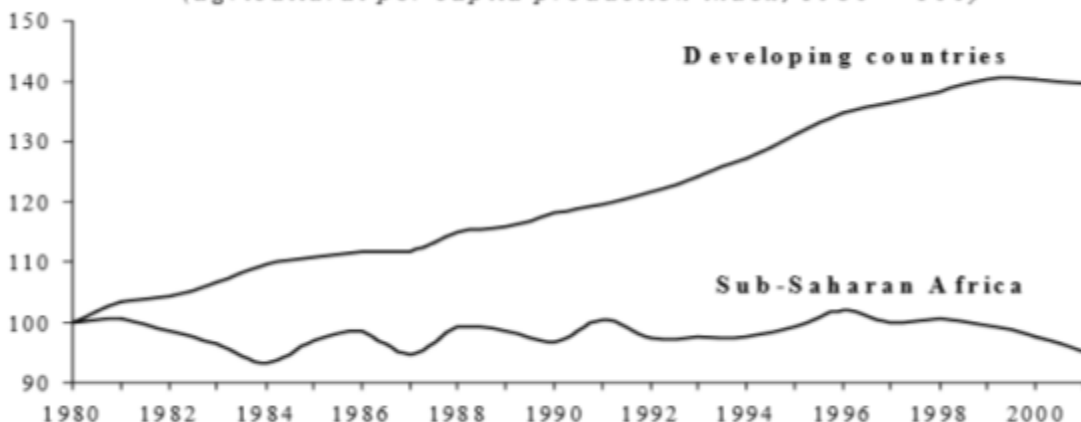
Importe des denrées alimentaires

- huiles (cf paradoxe du Cameroun importateur huile de palme)
- céréales : riz, blé
- viande (blanche/rouge): Afrique sèche, Brésil



Manque de données régionales/Carto

(agricultural per capita production index, 1980 = 100)



Source: FAO Statistical Office (FAOSTAT)

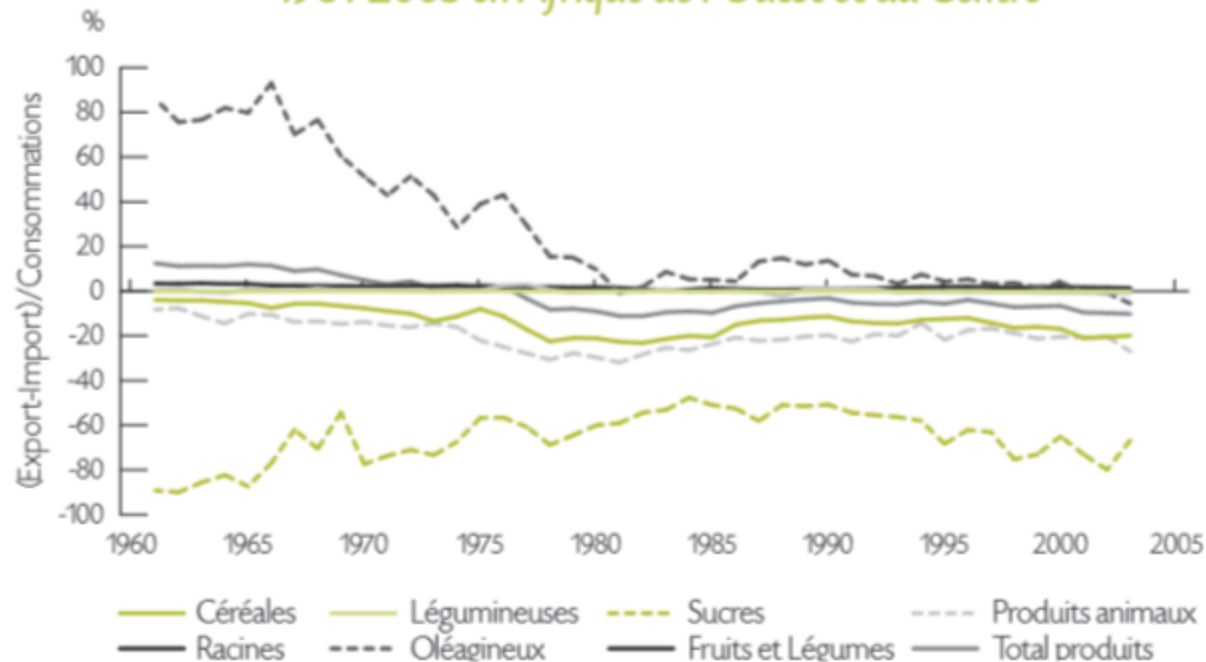
Faible amélioration
de productivité
Amélioration de la
production par
augmentation des
surfaces

Graphique

3

Évolution du taux d'indépendance alimentaire entre 1961-2005 en Afrique de l'Ouest et du Centre

Des statistiques sur les
volumes produits, nombre de
producteurs, les économies
Peu sur les superficies de
production et leur dynamique
**Observatoire de l'agriculture
d'Afrique centrale ?**



Source : Dorin (2009).

Deux contraintes majeures

Biophysique

- > **Sols forestiers** : minéralisés, peu de matière organique,
 - peu fertiles, érodables
 - perdent rapidement et restaurent lentement leur fertilité
- > Jachères longues, engrais

Foncier

- L'Etat propriétaire des forêts + Droits communautaires
- Transition vers le privé ?

Terre forestière [Etat + Droits communautaires]->

->Brûlis [Etat x Communautaire x droits individuels] ->

->Parcelle agricole privée [bornage, titrage : Sécurisation par l'Etat du droit privé]

Droits sur le sol, l'arbre, le sous-sol

Nouveaux enjeux, nouveaux mécanismes comme REDD, comme les Paiements pour Services Environnement : qui doit être bénéficiaire ?

Améliorer les pratiques

Intensification écologique

Limiter les pertes de fertilités, utiliser moins d'intrants, augmenter les rendements

Ex : Semis sous couvert, paillis (érosion, fertilité, gestion de l'eau)



Interaction arbres et cultures

Agroforesterie
Enrichir les jachères
Régénération
naturelle assistée

Acacia, Mais et Manioc
Périphérie de Kinshasa
Projet Makala



Améliorer le matériel végétal

Semences, multiplication végétative



Pression agricole en forêt

Dans la forêt : villages, anciens villages « déguerpis », campements

En périphérie de forêt : extensions habitat, routes

Derrière/après la forêt
périphéries urbaines,
mosaïques

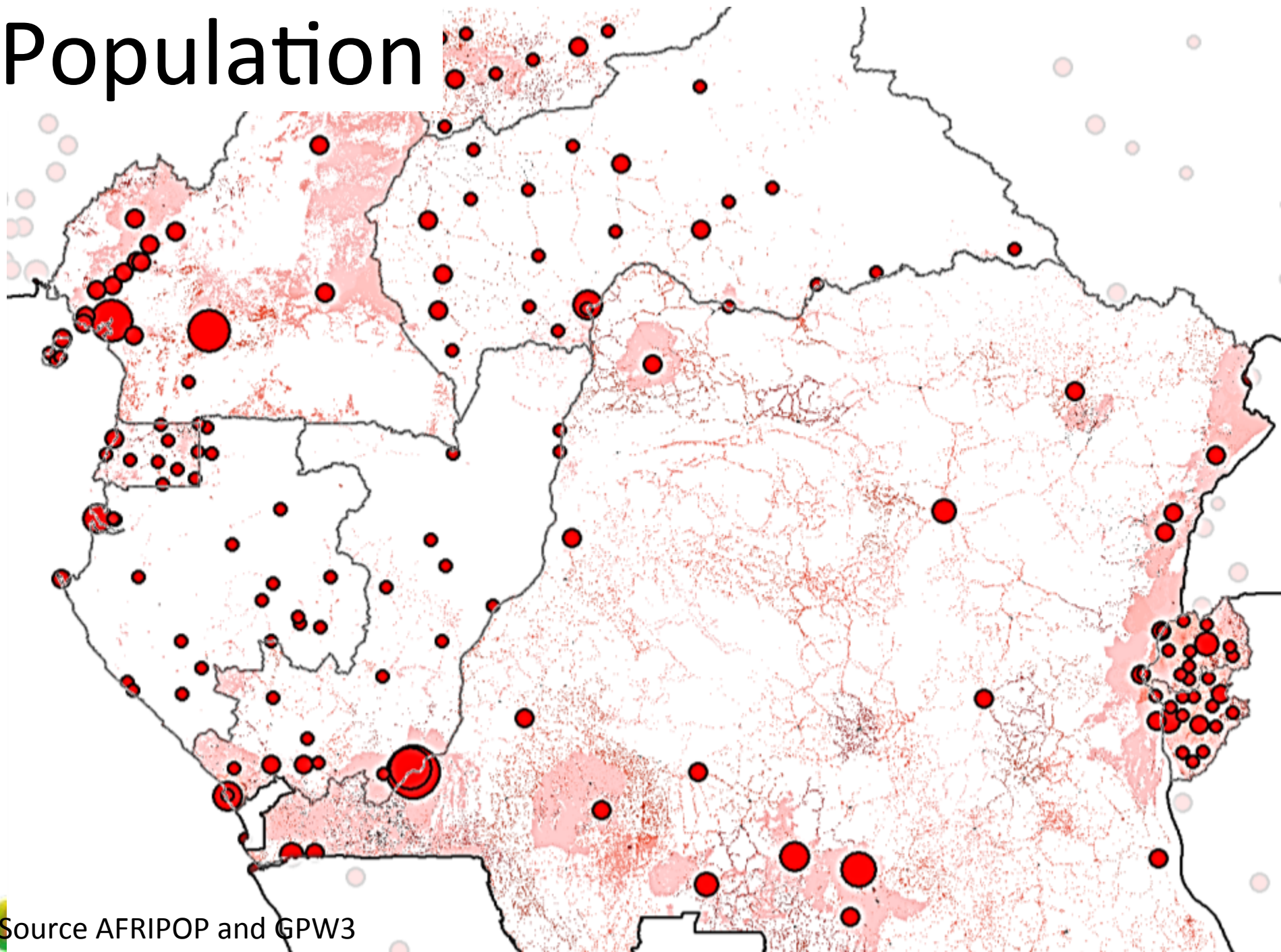


Le facteur démographique

Déforestation à 100 km autour de Kinshasa

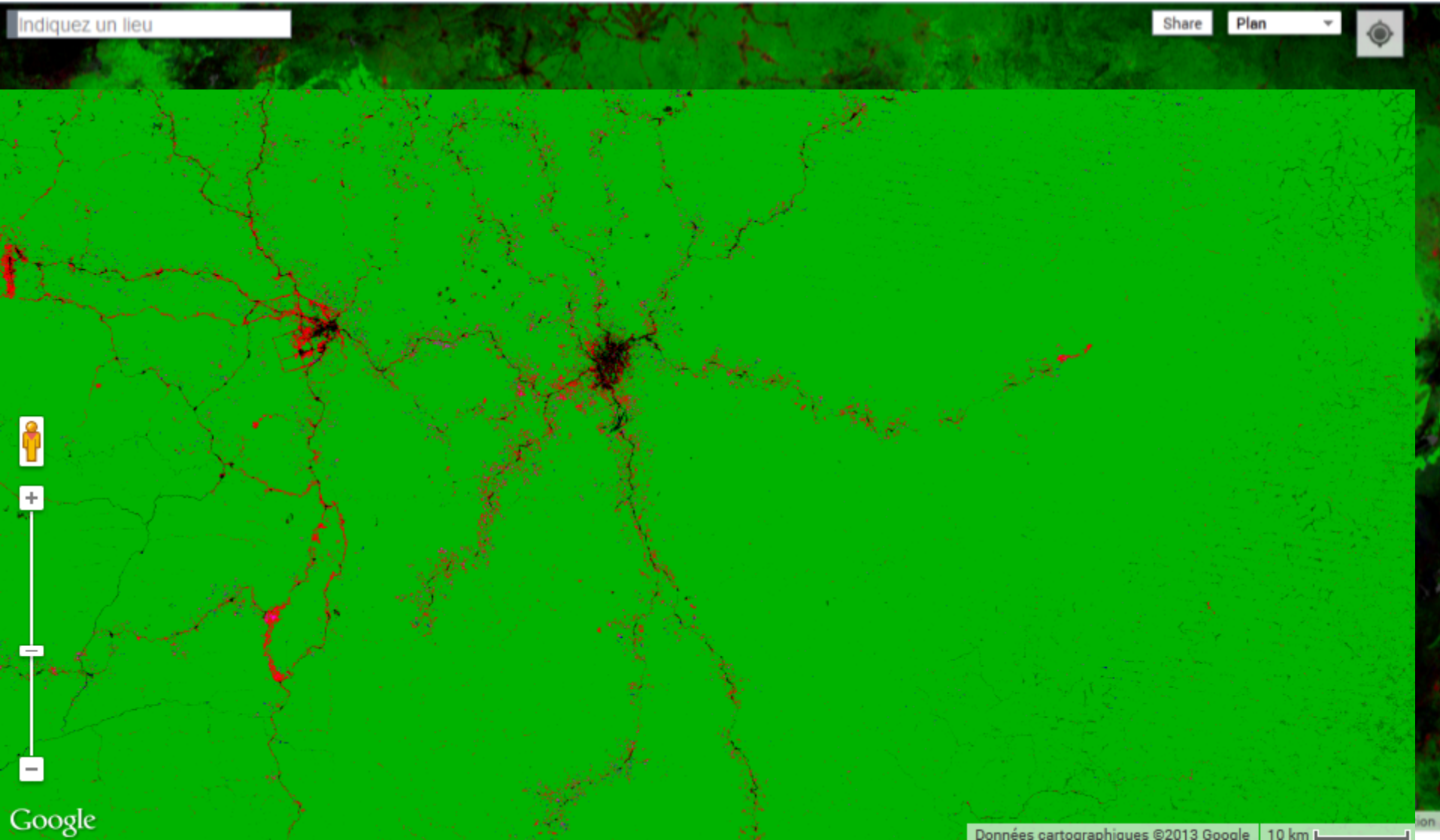


Population



Déforestation 2000-2012

(Hansen et al, 2013)



Impact des politiques agricoles émergentes

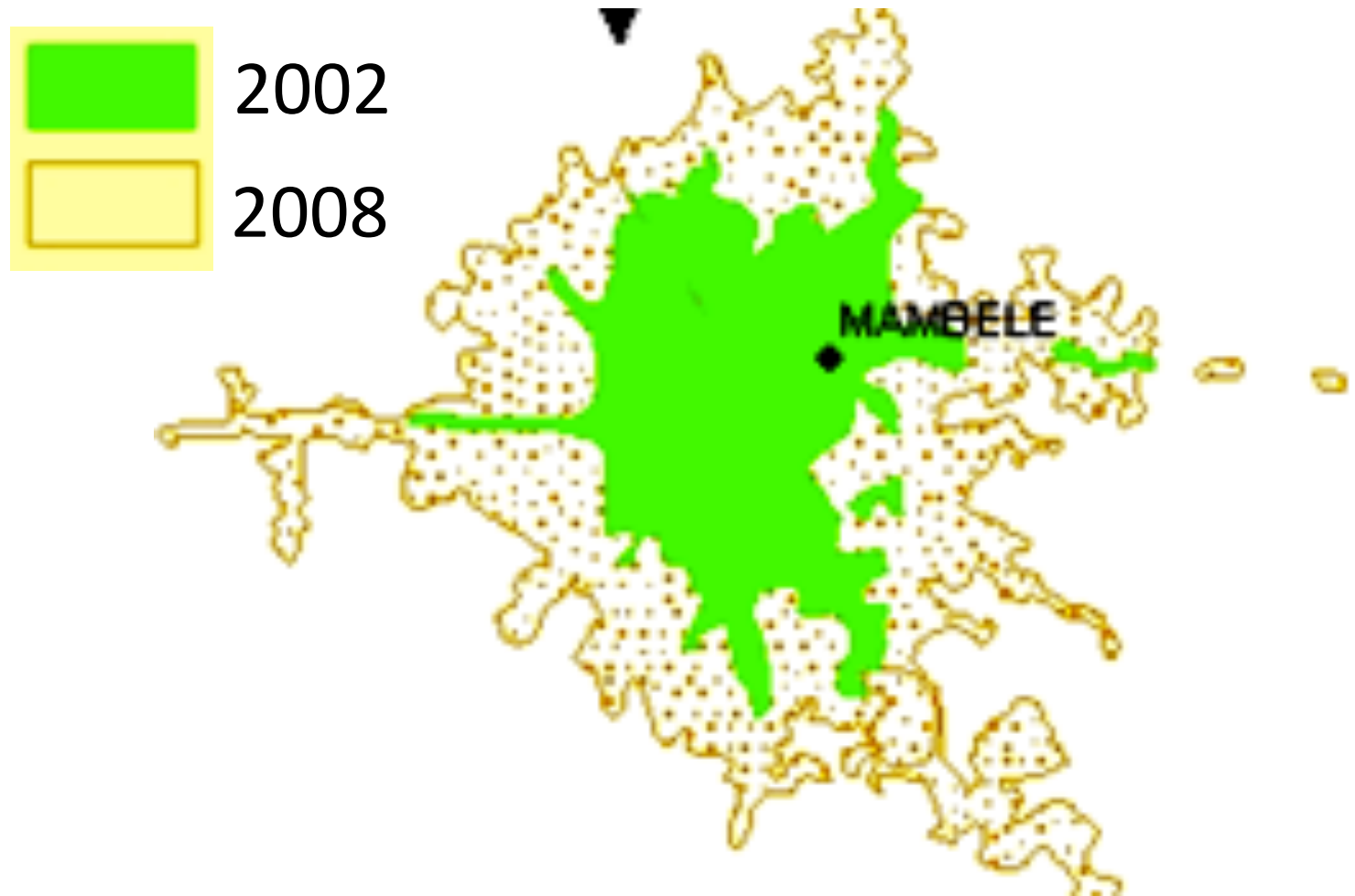
Vers des pôles agro-industriels en forêt

Exemple 30.000 ha monoculture de rente, produit export

- Installation de 4 à 6000 employés -> $\times 10 = 40$ à 60.000 personnes à nourrir -> toute l'infrastructure d'une ville
- 30.000 ha de forêt à défricher
- Hypothèse de situation en forêt secondaire/Dégradation à 70% (possible en zone côtière, rare en intérieur)
- 300 m³ par hectare -> 100 m³ par hectare
- 30.000 ha -> 3 millions de m³ abattus, quelle valorisation ?
- Soit la production annuelle industrielle plusieurs pays d'Afrique centrale

Des « villes nouvelles » en forêt

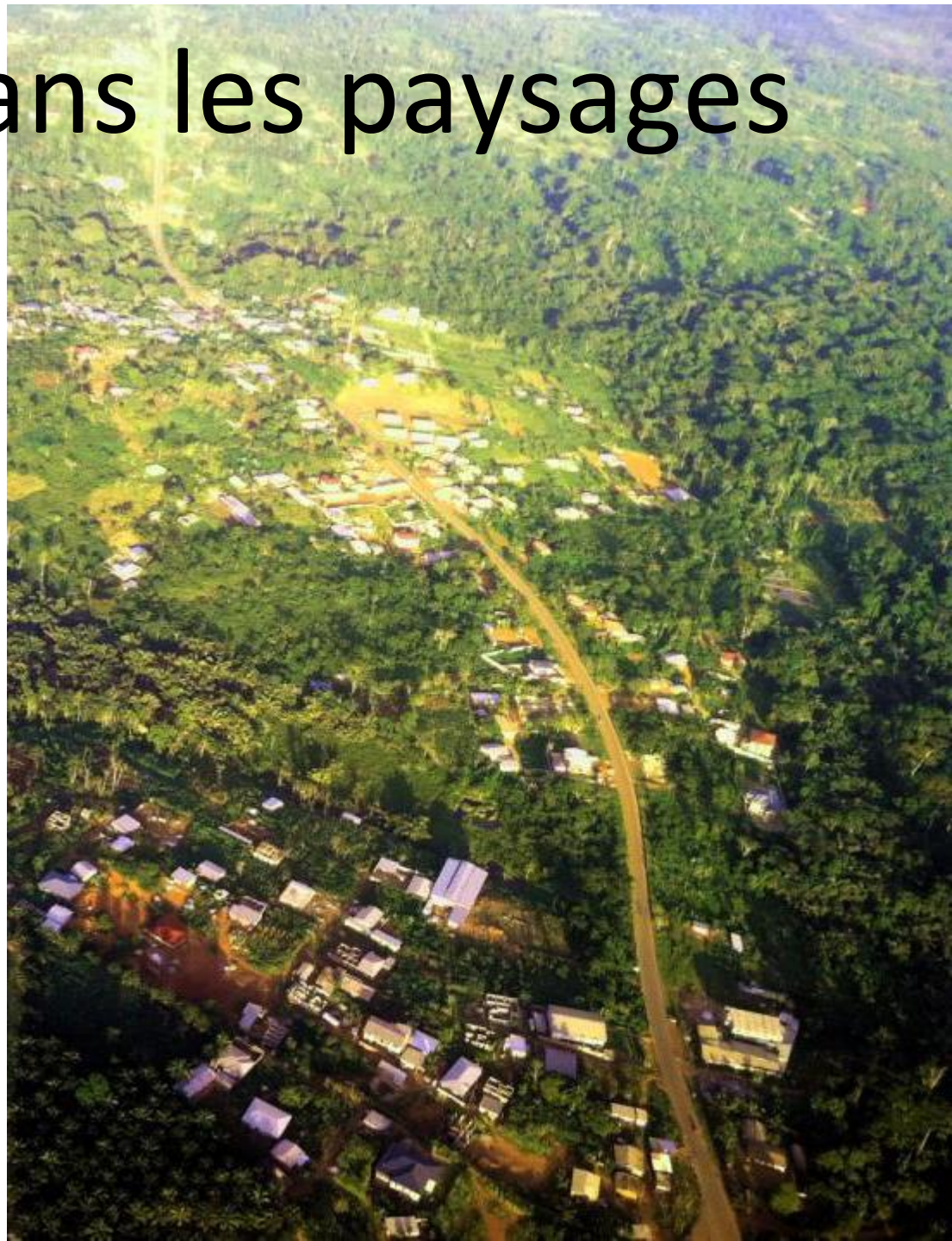
Agriculture autour de Mambélé, RCA



Source : Parpaf

Agriculture dans les paysages

- Terres forestières ordinaires
- Concessions d'exploitation forestière
- Aires protégées



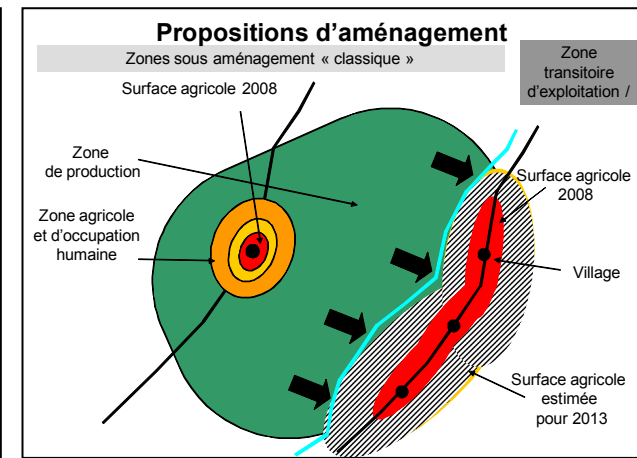
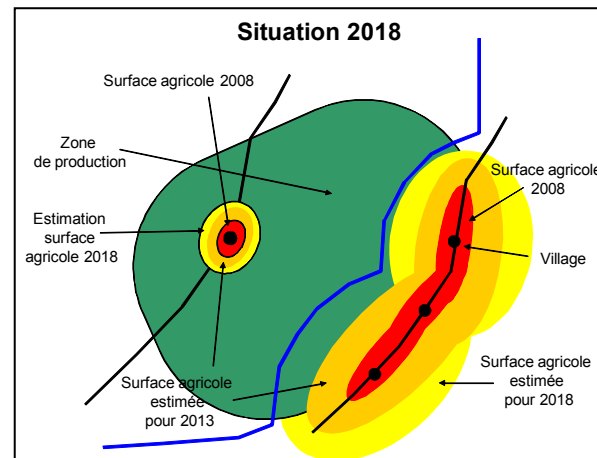
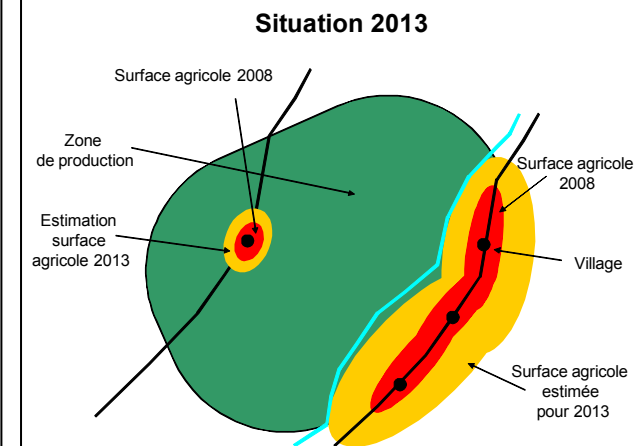
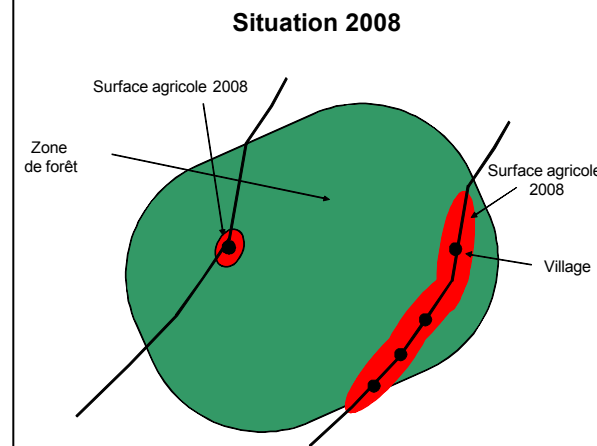
Concession

- ouvre des pistes/dessertes
- base vie -> agriculture
- vivrière x1000 personnes
- villages + terroirs enclavés

La série agricole

ex RCA (Parpaf) , Congo (Pagef) : Projection des besoins en terres agricoles à 30 ans = une rotation. Régime particulier d'exploitation « une fois/non durable »
-> approche particulière en périphérie urbaine cf Bangui

Si la pression agricole est hors concession : aucun droit / aucune instance de concertation / modération Min Forêt et Min Agriculture.



Agriculture et aires protégées

Agriculture **dans** l'aire protégée ?

- Un statut particulier des terres, défini par la loi
- Néanmoins compétition entre lois : sol/sous-sol, Forêts / Agriculture / Mines et industrie

Les lois s'appuient sur des cadres internationaux :

- Catégories I à VI UICN : de la réserve intégrale (Cat I), au Parc National (Cat II) au périmètre d'éco-développement (Cat VI)
- Le concept de la réserve de Biosphère/Unesco : zone centrale, tampon, transition

Les lois, décrets : l'agriculture n'est pas toujours interdite

Les droits traditionnels : cueillette, PFNL, pêche, agriculture ?

Enclaves ?

-> Pratiques réglementées

Agriculture **autour** de l'AP : le rôle majeur du médiateur

- Pas ou peu d'autorité du directeur / conservateur hors de l'AP; de textes rélementaires
- Statut légal de la périphérie : trop fort (bande des 5 km) ou inexistant

Faible pouvoir réglementaire hors AP: rôle de Médiation/
Orientation du développement local auprès des différents acteurs en périphérie

L'AP en substitution : Zones distantes = forte absence des pouvoirs publics
= santé, éducation, développement rural, etc. l'AP se retrouve en situation de substitution. Et donc souvent l'opérateur de l'AP (ONG, projet...)

Des objectifs à clarifier: Conservation ou développement ?
Développement rural en AP UICN IV, V, VI, Développement « orienté » en périphérie I, II, III

Deux métiers à créer, et former

Médiateurs de la conservation. **Techniciens/vulgarisateurs** agricoles (extensionists)

Le PDDAA (CAAPD)

Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

Lancé en 2003 (NEPAD)

Ratification par 4 pays sur 10 de la CEEAC

Pacte de partenariat sur la mise en œuvre du PDDAA (Libreville 07/2013)

Pays, institutions spécialisées, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement

Le PDDAA prévoit un volet « Gestion des terres et des eaux » vers le développement durable.

-> Référence au plan de convergence de la COMIFAC

-> Enjeu de définir les modalités d'une agriculture « respectueuse de la forêt »

(labelisation, cf RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil)

